

Département du Rhône
COMMUNE DE MARENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARENNES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil de Marennes sous la présidence de Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de la commune.

Date de convocation : 18 avril 2025

Date d'affichage 18 avril 2025

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Etaient présents : Timotéo ABELLAN, Maire de Marennes

Mmes Sandra BULLION, Sylvie GABRIEL, Christina BLANC, Marion PECHOUX, Noëlle MORCILLO, Sophie RAYMOND.

MM Gérald COSTE, Jonathan COMMARMOND, Alexandre DESCOLLONGES, Anselme GABRIEL, Jean-Luc SAUZE.

Etai(en)t excusé(s) :

David CARLIER a donné pouvoir à Alexandre DESCOLLONGES

Sylvain DELOME a donné pouvoir à Timotéo ABELLAN

Gabrielle THIVARD a donné pouvoir à Jean-Luc SAUZE

Sandrine BOURACHOT a donné pouvoir à Sandra BULLION

Patricia CRISTINI a donné pouvoir à Marion PECHOUX

Etai(en)t absent (s) :

Christina BLANC a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121.15 du code Général des Collectivités locales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Christina BLANC, conseillère municipale, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Timotéo ABELLAN, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 18 mars 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Timotéo ABELLAN invite l'assemblée à passer à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 avril 2025.

1 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 24-07-05 du 16 septembre 2024 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Considérant qu'il convient de créer un nouveau poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante :

Grades	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes à créer	Nombre Postes à pourvoir
CATEGORIE A			
Attaché	1	0	0
CATEGORIE B			
Rédacteur (poste créé le 30 avril 2019)	0	0	1
CATEGORIE C			
Adjoint Administratif (1 poste créé le 22/04/2025)	3	1	0
Garde Champêtre	0	0	1
ATSEM	2	0	0
Adjoint Technique	3	0	0
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 13 octobre 2020)	1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13.80 h/annualisées) 1 poste à 20h/semaine en période scolaire (soit 15.34 h/annualisées) 1 poste à 20 h/ semaine en période scolaire (soit 15,34 h/annualisées) 1 poste à 11 h/ semaine en période scolaire (soit 10,26h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 26 janvier 2021)	1 poste à 20h/semaine en période scolaire (soit 15.34h/annualisées) 1 poste à 28h/semaine en période scolaire+ entretien (soit 21.78h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 14 septembre 2021)	1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13,80 h/annualisées) 1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13.80 h/annualisées) 1 poste à 18h/semaine en période scolaire (soit 13.80 h/annualisées) 1 poste à 29h/semaine en période scolaire + entretien (soit 22.40 h/annualisées)		
Adjoint Technique Agent de restauration A temps non complet (postes créés le 16 novembre 2021)	1 poste de 18 heures/semaine en période scolaire + entretien (soit 14.00 h/annualisées)		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal au chapitre 012

2 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 1 VRD TERRASSEMENT

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n°24-04-02 en date du 14 mai 2024 approuvant l'avenant n°1 au marché de travaux Lot1 VRD et TERRASSEMENT ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient de modifier le marché de travaux du lot n°1 afin d'intégrer les éléments suivants :

- Fourniture et pose du PEHD
- Evacuation de remblais en pied de façade ;
- Ajout d'un drain sous la voirie Nord
- Suite au changement de niveau des plus hautes eaux : modification des casiers constituant les bassins de rétention d'eaux pluviales.

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232001	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 01 TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	521 176,60 €	625 411,92 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un cloutage sur la voirie et les sous les bâtiments Reprise du fond de forme des plateformes	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	47 500,87 €	57 001,04 €
AVENANT n°2	PEHD, évacuation de remblais, ajout d'un drain, modification des casiers de bassin EP	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	21 405,46 €	25 686 ,55 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 01	590 082,93 €	708 099,51 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot 01 Terrassement VRD de 4.13% ;

Sandra BULLION précise que la commune recherche des responsabilités auprès de l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de comprendre quelles sont les raisons de ces oublis de conception.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux du lot 01 terrassement VRD tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232001	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 01 TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	521 176,60 €	625 411,92 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un cloutage sur la voirie et les sous les bâtiments Reprise du fond de forme des plateformes	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	47 500,87 €	57 001,04 €
AVENANT n°2	PEHD, évacuation de remblais, ajout d'un drain, modification des casiers de bassin EP	SOTERLY Rue des Coquelicots 69780 MIONS	21 405,46 €	25 686,55 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 01	590 082,93 €	708 099,51 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

3 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 3 GROS OEUVRE

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 24-05-01 en date du 18 juin 2024 approuvant l'avenant n°1 au marché du Lot 3 Gros œuvre;

Vu la délibération n° 24-07-01 en date du 10 septembre 2024 approuvant l'avenant n°2 au marché du Lot 3 Gros œuvre;

Vu la délibération n° 24-09-01 en date du 03 décembre 2024 approuvant l'avenant n°3 au marché du Lot 3 Gros œuvre

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant que suite aux prescriptions indiquées par l'hydrogéologue il est nécessaire d'évacuer par l'entreprise SOTERLY des terres excédentaires mises en œuvre en remblaiement de façades pour permettre l'intervention de l'entreprise GUILHOT suite à votre retard.

Il n'est pas possible de remblayer avec les matériaux du site conformément à la G2PRO et à la G4 du géotechnicien

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances imprévues ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232003	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 03 GROS ŒUVRE	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	1 099 047,55 €	1 318 857,06 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un dallage porté Modification des fondations	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	21 520.63 €	25 824.76 €
AVENANT n°2	Chainages horizontaux en R+1 (transfert de prestations prévues initialement au lot 04)	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	22 421€	26 905,20 €
AVENANT n°3	Séparation des eaux de drainage + regards de visite supplémentaires	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	10 720 €	12 864 €
AVENANT n°4	Evacuation de terre de remblais par SOTERLY	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	-8 019.46	-9 623.35 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 03	1 145 689,72€€	1 374 827,66 €

Considérant que cet avenant représente une diminution du montant initial du marché du lot 03 GROS ŒUVRE de : - 0,73 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché de travaux du lot 03 GROS ŒUVRE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232003	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 03 GROS ŒUVRE	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	1 099 047,55 €	1 318 857,06 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un dallage porté Modification des fondations	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	21 520.63 €	25 824.76 €
AVENANT n°2	Chainages horizontaux en R+1 (transfert de prestations	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	22 421€	26 905,20 €

	prévues initialement au lot 04)			
AVENANT n°3	Séparation des eaux de drainage + regards de visite supplémentaires	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	10 720 €	12 864 €
AVENANT n°4	Evacuation de terre de remblais par SOTERLY	PAILLASSEUR Rue du Pont à Lunettes 69390 Vourles	-8 019.46	-9 623.35 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 03	1 145 689,72€€	1 374 827,66 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°4 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**4 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 5 CHARPENTE
COUVERTURE BARDAGE**

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maitrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n° 25-02-12 en date du 25 février 2025 approuvant l'avenant n°1 au marché de travaux LOT 5 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Création d'un auvent sur la façade Nord 12 828.45 €
- Réalisation d'une descente en PVC de diamètre 100 pour le local OM et rangement 286 €

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232005	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 05 CHARPENTE - COUVERTURE	GUILHOT CONSTRUCTION Madelonnet 43520 MAZET SAINT VOY	384 216,55 €	461 059,86 €

	ET BARDAGE TUILES - ETANCHEITE - ZINGUERIE			
AVENANT n°1	-remplacement des tuiles par bac Solabac ; -ajout d'un chassis de visite en toiture ; - Modification de tuiles	GUILHOT CONSTRUCTION Madelonnet 43520 MAZET SAINT VOY	16 597,31 €	19 916, 77 €
AVENANT n°2	-Création d'un auvent Installation d'une descente EP en PVC local OM	GUILHOT CONSTRUCTION Madelonnet 43520 MAZET SAINT VOY	13 114.45 €	15 737.34 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 05	413 928.31 €	496 713.97 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot lot 05 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE de : + 3,41%;

Sandra BULLION indique que la commune a souhaité ajouter un auvent devant la porte d'accès au périscolaire afin de garder à l'abri des intempéries, les parents qui viennent récupérer leur enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux du lot 05 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232005	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 05 CHARPENTE - COUVERTURE ET BARDAGE TUILES - ETANCHEITE - ZINGUERIE	GUILHOT CONSTRUCTION Madelonnet 43520 MAZET SAINT VOY	384 216,55 €	461 059,86 €
AVENANT n°1	-remplacement des tuiles par bac Solabac ; -ajout d'un chassis de visite en toiture ; - Modification de tuiles	GUILHOT CONSTRUCTION Madelonnet 43520 MAZET SAINT VOY	16 597,31 €	19 916, 77 €
AVENANT n°2	-Création d'un auvent Installation d'une descente EP en PVC local OM	GUILHOT CONSTRUCTION Madelonnet 43520 MAZET SAINT VOY	13 114.45 €	15 737.34 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 05	413 928.31 €	496 713.97 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

5 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 7 MENUISERIES
EXTERIEURES ALUMINIUM

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n° 25-02-13 en date du 25 février 2025 approuvant l'avenant n°1 au marché de travaux LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Augmentation de la surface de grille acoustique prévu sur le local PAC. ;

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232007	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	175 193,82 €	210 232,58 €
AVENANT n°1	Fourniture et pose d'un rideau métallique	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	3 579.55 €	4 295.46 €
AVENANT N°2	Augmentation de la surface de grille acoustique prévu sur le local PAC.	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOU	4 431.82 €	5 318.18 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 07	183 205.19 € €	219 846.22 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE de : + 2,53 %;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux du LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232007	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS - SERRURERIE METALLERIE	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	175 193,82 €	210 232,58 €
AVENANT n°1	Fourniture et pose d'un rideau métallique	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR	3 579.55 €	4 295.46 €
AVENANT N°2	Augmentation de la surface de grille acoustique prévu sur le local PAC.	BORELLO ISOCLAIR 10 ZA BIEZE 38110 SAINT CLAIR DE LA TOU	4 431.82 €	5 318.18 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 07	183 205.19 € €	219 846.22 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

6 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 16 – ESPACES VERTS

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Ajout d'un escalier et d'un portillon accédant à la salle polyvalente ;
- Modification du portail d'accès pompier ;
- Motorisation du portail d'entrée voie nord ;

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232016	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 16 – ESPACES VERTS	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	212 000.00 €	254 400.00 €

AVENANT n°1	Réalisation d'un escalier salle polyvalente + modifications de portails	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	13 098.00 €	15 717.60 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 16	225 098.00 €	270 117.60 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot LOT 16 – ESPACES VERTS de : + 6,18 %;

Dans l'objectif de continuer à développer les modes de déplacement doux, Sandra BULLION indique que la commune a souhaité créer un accès direct entre la voie piétonne et la salle polyvalente du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux du LOT 16 – ESPACES VERTS tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232016	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 16 – ESPACES VERTS	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	212 000.00 €	254 400.00 €
AVENANT n°1	Réalisation d'un escalier salle polyvalente + modifications de portails	SAS JARDIN SERVICES 378 rue Laverlochère – ZI de l'Abbaye – 38780 PONT EVEQUE	13 098.00 €	15 717.60 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 16	225 098.00 €	270 117.60 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

**7 CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 17 – EQUIPEMENTS DE
CUISINE**

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 22-02-07 en date du 1^{er} mars 2022 approuvant la création d'une autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Vu la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

Vu la délibération 23-04-05 du 9 mai 2023 approuvant la phase APD (avant-projet définitif) du projet de création du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 23-09-01 en date du 14 novembre 2023 attribuant les marchés de travaux nécessaires à la réalisation du nouveau groupe scolaire ;

Vu la délibération n° 25-02-06 en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme et de crédit paiement sur cette opération ;

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Remplacement de l'armoire froide 1 porte par une armoire froide 2 portes,
- Suppression de deux fours à microonde ;

Considérant que ces modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires ;

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232017	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	91 808.18 €	110 169.82 €
AVENANT n°1	Modification de l'armoire froide, suppression des microondes	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	228.14 €	273.77 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 17	92 036.32 € €	110 443.58 €

Considérant que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE de : + 0,25 %;

Considérant que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève 5 046 604,57 € HT soit 6 055 925.48 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux du LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE tel qu'indiqué ci-après pour la création du nouveau groupe scolaire.

N° MARCHE	LOT	TITULAIRE	Montant € HT	Montant € TTC
20232017	Création d'un nouveau groupe scolaire : LOT 17 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	91 808.18 €	110 169.82 €
AVENANT n°1	Modification de l'armoire froide, suppression de 2 microondes	HIÉ EQUIPEMENT 284 rue de l'Eygala – 38430 MOIRANS	228.14 €	273.77 €
		NOUVEAU MONTANT Marché lot 17	92 036.32 € €	110 443.58 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- **INDIQUE** que le nouveau cout total des marchés de travaux s'élève 5 046 604,57 € HT soit 6 055 925,48 € TTC
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 23 et suivants conformément à l'APCP

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

7	6928120250007	18/03/2025	C 2108 - 2132 - 2089	00ha01a50ca - 00ha00a36ca - 00ha01a41ca
8	6928120250008	10/04/2025	C 1401	00ha14a53ca

DECISIONS

09.25	18-mars-25	Signature d'un bail avec Monsieur RAJEWSKI / Madame ABDELLAOUI pour la location d'un logement, sis 130 B place du champs de mars (900 € TTC +20 € charges TTC)		920,00 €
10.25	20-mars-25	Signature d'un bail commercial avec Au SAPHIR DU CAMBODGE pour la location d'un local commercial, sis 129 rue centrale (400 € HT + 22 € charges HT)	422,00 €	506,40 €
11.25	07-avr-25	Signature d'un bail précaire avec Cousu de fil Blanc pour la location d'un local de stockage, sis 137 rue centrale (211 € HT + 8,33 € charges HT)	219,33 €	263,20 €
12.25	07-avr-25	Opéra énergie, Offre d'accompagnement d'achat d'énergie mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage (DCE et analyse des offres)	4 500,00 €	5 400,00 €

MOUVEMENTS DE CREDITS

SANS OBJET

QUESTIONS DIVERSES

RECOMPENSES DE FIN D'ANNEE POUR LES ELEVES :

Marion PECHOUX indique que les récompenses de fin d'année attribuées aux élèves de CM2 et de Grande section de maternelle ont été choisies lors de la dernière commission scolaire. Elles seront distribuées courant du mois de juin.

RESIDENCE SENIORS, LES JARDINS DE LA SOURCE :

Sandra BULLION indique qu'une réunion s'est tenue avec le bailleur social VILOGLA afin d'établir un bilan sur l'emménagement des résidents. Une phase de concertation a eu lieu afin de recueillir les attentes de chacun et d'évoquer le fonctionnement de la salle commune. Il émane de ces différentes rencontres que les locataires sont satisfaits de leur logement, qu'ils sont dynamiques et solidaires. A ce jour, il reste deux appartements de disponibles : un T2 et un T3.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,

Timotéo ABELLYN



La secrétaire de Séance
Christina BLANC

leavin.